



ENSEMBLE,  
VALORISONS  
NOTRE TERRITOIRE

Réunion PHASE AMONT – Préfecture du Finistère – 26/05/2021

# Introduction



# Introduction



- Site exploité par NNA dès le 23/06/1999 par arrêté préfectoral
- Arrêté complémentaire le 10/03/2008 imposant des prescriptions complémentaires
- Fin de l'activité de production de l'usine en 2010





- Achat du site en 08/2019 par LES RECYCLEURS BRETONS (Pierre Rolland, SCI RECYMMO)
- Réflexion sur le devenir du site dès 09/2019
- Désamiantage de la toiture (1200 m<sup>2</sup>) fin 2019
- Début de la déconstruction (48 silos + bâtiment) fin 2019
- Déconstruction des bâtiments process en 2020





En 2020, Les Recycleurs Bretons ont déconstruit 48 silos dont 40 en acier et 8 en béton. Les matières ont été entièrement valorisées.

100 %  
Recyclage

6 500 T Béton  
Remblais

1 700 T Acier  
Réemploi ou recyclage

En 2021, le site est composé de :

- Un bâtiment de 1200 m<sup>2</sup>
- Plateformes imperméabilisées (réseaux à refaire)
- Un bassin REI de 220 m<sup>3</sup> à modifier (volume insuffisant + localisation inadaptée)
- Deux bassins d'infiltration (des eaux de ruissellement et pluviales) à imperméabiliser
- Clôtures et portail d'accès à mettre aux normes (au moins 2 m de hauteur)
- Un accès ferroviaire à réhabiliter

=> **Importants investissements à mener pour une remise en état au regard de la réglementation des ICPE**

# Activités projetées sur le site



- Télédéclaration déposée en 10/2019 :

Numéro de la rubrique de la nomenclature des installations classées	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime <sup>1</sup> (D ou DC)
1532	3	Stockage de bois ou de matériaux combustibles	10000	m3	D
2710	1-b	Collecte de déchets apportés par le producteur	1	t	DC
2710	2-b	Collecte de déchets apportés par le producteur	290	m3	DC
2711	2	Transit, regroupement ou tri de déchets d'équipement	100	m3	DC
2713	2	Transit, regroupement ou tri de métaux ou de	500	m2	D
2714	2	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux	990	m3	D
2716	2	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux	900	m3	DC
2780	1-c	Compostage de déchets non dangereux ou mélanges	29	t/j	D
2791	2	Traitement de déchets non dangereux	9	t/j	DC

**Objectif : permettre une exploitation du site avant modification du PLU**

# Activités projetées sur le site



## LIGNES DE PRODUCTION DE COMBUSTIBLES SOLIDE DE RÉCUPÉRATION (CSR) 1/2

### Hall de réception DND



### Production balles CSR



### Exportation balles CSR



*Voie ferrée*



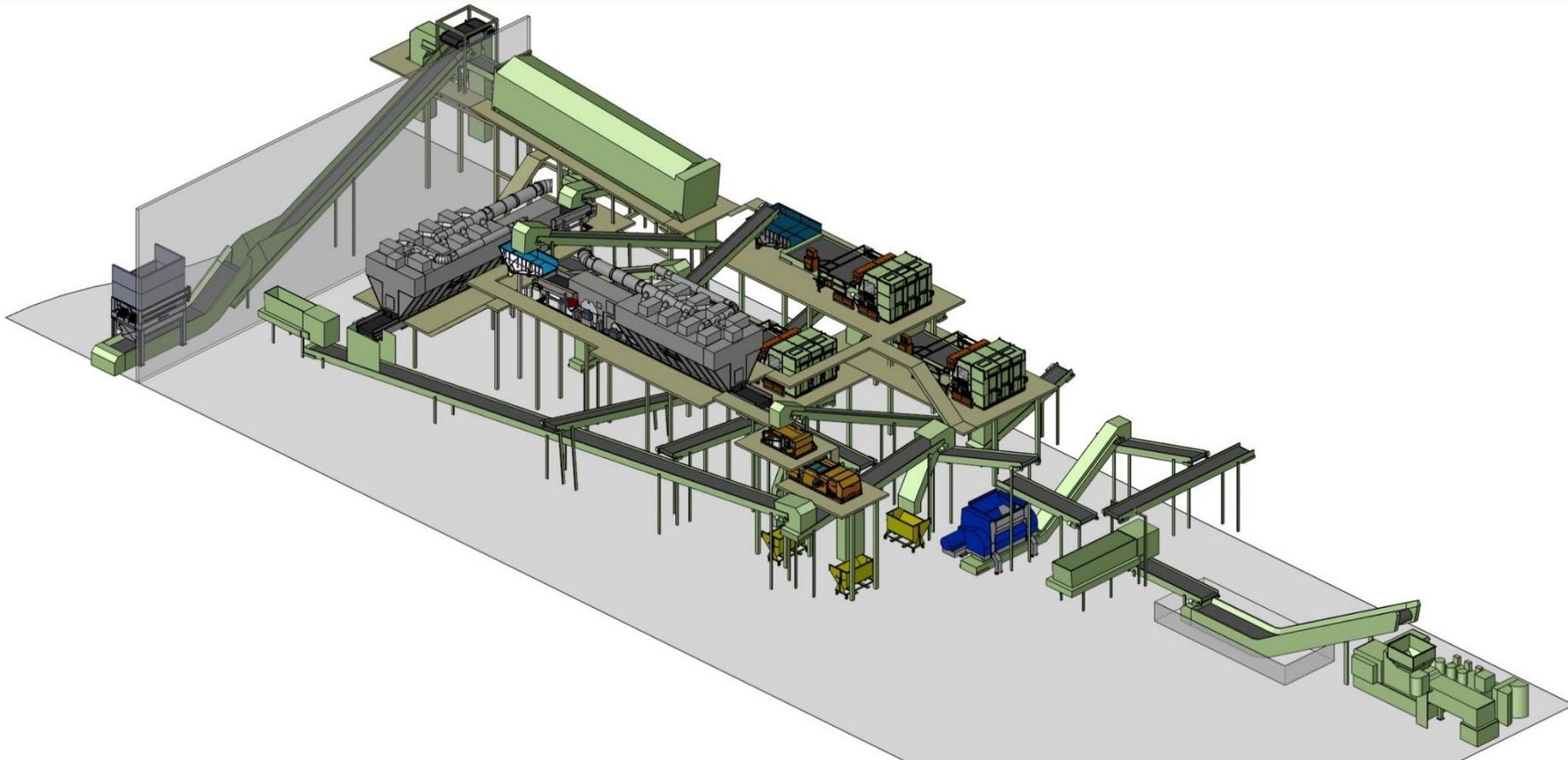
*Voie maritime  
(site Port de Brest)*

**Objectifs sur le  
site de CAST**

	<b>2023</b>	<b>2025</b>
DND en entrée	50 000 T	80 000 T
Production de CSR	30 000 T	50 000 T
Tonnage potentiel à détourner de l'enfouissement	42 500 T	68 000 T



## LIGNES DE PRODUCTION DE COMBUSTIBLES SOLIDE DE RÉCUPÉRATION (CSR) 2/2



# Activités projetées sur le site



## CENTRE DE REGROUPEMENT, TRI ET TRAITEMENT DU BOIS

Zone de réception bois  
(A et B)



Broyage (200 T/j)



Exportation bois broyé



*Voie ferrée*



*Voie maritime  
(site Port de  
Brest)*

**Objectif : traitement de 10 000 T/an de Bois A (palettes) et de 30 000 T/an de Bois B (bois traités)**

# Activités projetées sur le site

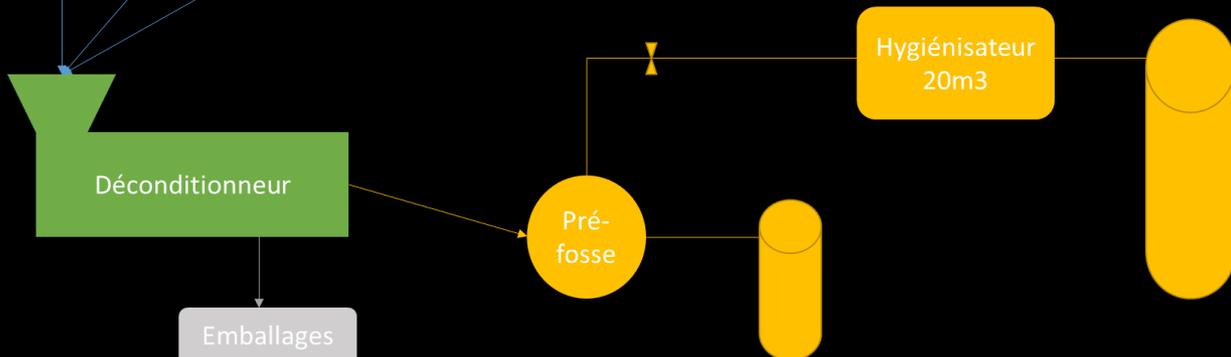


INSTALLATION DE DÉCONDITIONNEMENT, HYGIÉNISATION DE BIODÉCHETS EN VUE DE LA PRÉPARATION À LA MÉTHANISATION

## Chargement OM chez les clients



## Process sur le site



Contrats avec des méthaniseurs locaux



CAP METHA  
Beuzec-Cap-Sizun

Objectif sur le site de CAST : traitement de 10000 T/an



## DECHETTERIE PROFESSIONNELLE



### Objectifs sur le site de CAST :

- Assurer le respect de la réglementation REP BTP
- Permettre aux artisans de se débarrasser de leurs déchets
- Valoriser ces déchets non dangereux via nos process en CSR
- Recyclage de déchets (cartons, papiers, plastiques...)

# Problématique PLU





- Actuellement : Parcelles classées Ai au règlement PLU

## C- En secteur Ai :

- Les rénovations des bâtiments existants, à condition que les travaux n'induisent pas de gênes conséquentes pour les activités agricoles voisines.
- L'extension d'un bâtiment à vocation d'activités, à condition que l'extension soit limitée en surface. La surface de plancher créée sera limitée à la plus favorable, pour le pétitionnaire, des deux valeurs suivantes :
  - **30 % de la surface de plancher existante à la date d'approbation du présent P.L.U. ;**
  - **ou 60 m<sup>2</sup> de surface de plancher nouvellement créée par rapport à la surface de plancher existante à la date d'approbation du présent P.L.U.**

N.B. : Les règles ci-dessus ne s'applique pas si l'extension est réalisée dans des bâtiments existants.

- La reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit ou démoli depuis moins de dix ans est autorisée nonobstant toute disposition d'urbanisme contraire, dès lors qu'il a été régulièrement édifié.



- PHASE 1 : Parcelles en Zone Ai
  1. Dépôt d'un permis de construction (incluant une démolition) du bâtiment existant
  2. Déconstruction du bâtiment de 1200 m<sup>2</sup> restant puisqu'il ne peut être conservé pour des raisons de sécurité propre à l'état du bâti ;
  3. Achat des parcelles 0066 et 0063 envisagé par P. Rolland
- PHASE 2 : Parcelles en zone Ui
  1. Construction d'un bâtiment de réception de déchets d'environ 30 x 60m sur 12 m de hauteur
  2. Construction d'un bâtiment «process» d'environ 60 x 50m sur 12 m de hauteur
  3. Aménagements extérieurs

# Problématique PLU



	2021		2022		2023
	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre
DEMANDE MODIFICATION PLU	Réunions	Enquête publique PLU modifié			
RÉDACTION DDAE	Phase amont	Dépôt 12/2021		Obtention de l'arrêté	
PERMIS CONSTRUIRE		Dépôt 10/2021	Démarrage de la construction	Bâtiment achevé 09/2022	
PROCESS CRS	Choix arrêté			Essais	Production de balles CSR et exportation
ZONE BOIS				Imperméabilisation du site Stockage du bois	Broyage et exportation
DECHETTERIE PRO		Mise en place	Ouverture aux artisans		
DÉCONDITIONNEUR				Essais	Réception de bio-déchets



Pierre ROLLAND

Président Directeur Général

Tél. : 02 98 03 29 98

Mail : [p.rolland@recycleurs-bretons.fr](mailto:p.rolland@recycleurs-bretons.fr)

Amandine COZIC

Directrice QHSE

Tél. : 02 98 03 29 98

Mail : [a.cozic@recycleurs-bretons.fr](mailto:a.cozic@recycleurs-bretons.fr)

Vincent PLUCHON

Responsable technique

Tél. : 06 20 09 40 80

Mail : [v.pluchon@recycleurs-bretons.fr](mailto:v.pluchon@recycleurs-bretons.fr)